

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

## **AVIS DE PROMULGATION**

**AVIS** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, que :

Le 14 janvier 2019, le conseil municipal d'Hébertville a adopté le règlement 513-2018 ayant pour objet la fourniture, la levée et la disposition des déchets et matières recyclables et l'imposition d'une compensation pour en payer les coûts dans le secteur du Domaine des Sables, de la Corporation du Lac Gamelin, du Domaine Barnabé et du Domaine du Lac Méty.

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À HÉBERTVILLE**, ce 16<sup>ième</sup> jour de janvier deux mille dix-neuf.



Kathy Fortin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis de promulgation ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2019.



Kathy Fortin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim